

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION D'ETUDE ET DE MAITRISE D'ŒUVRE

**FREYMING-MERLEBACH – Carreau Vouters - Requalification- E et M
P09RD70M134**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Freyming-Merlebach et de la communauté de communes de Freyming-Merlebach pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du carreau Vouters situé sur le territoire communal de Freyming-Merlebach en vue de son développement économique et culturel,

Vu la délibération n°18/012 du conseil d'administration de l'EPFL du 4 juillet 2018,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'études techniques et de maîtrise d'œuvre sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 600 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL, 10% par la commune de Freyming-Merlebach et 10% par la communauté de communes de Freyming-Merlebach.

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Freyming-Merlebach et la communauté de communes de Freyming-Merlebach la convention d'étude et de maîtrise d'œuvre annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

VU ET APPROUVÉ,
LE 17 NOV. 2018
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes
Le Préfet de Région,

Blaise GOURTAY